

## Compte-rendu de la CAPL 3 du 5 juillet 2012 (Catégorie C)

### **Mouvement de Mutations intra Départementales des Finances Publiques**

Cette CAPL étudiait l'affectation au mouvement du 1er septembre 2012 des agents de catégorie C de la Filière Gestion Publique et Fiscale.

En liminaire, la CGT finances Publiques 95 a déclaré sa ferme opposition aux suppressions d'emplois ainsi qu'au non remplacement, en partie, des départs en retraite, et pas de compensation sur les temps partiels.

La CGT a demandé que le Tableau de Gestion des Emplois de Références des Finances Publiques (TAGERFIP) soit joint avec les documents préparatoires lors des CAP locales,

La CGT Finances Publiques a dénoncé également les conditions de travail de plus en plus dégradées dans le réseau.

### Affectation des agents mutés dans le 95 au 1er septembre 2012

#### Filière Gestion Publique

- 1 agent affecté à la trésorerie d'Ecouen
- 1 agent affecté à Argenteuil C H
- 4 dossiers sont toujours en attente pour un examen ultérieur. 3 agents ont demandés des postes dans lesquels il n'y a pas de poste vacant et un agent est maintenu sur son poste car le service serait en difficulté suite à son départ.

#### Filière Fiscale

15 postes sont vacants après le mouvement de mutation nationale :

2 sur Argenteuil, 3 sur Cergy, 4 sur Ermont et 6 sur Garges.

La CGT a alerté la direction sur la situation catastrophique des emplois dans le Val d'Oise car aux emplois vacants s'ajoutent les 22 emplois supprimés. La Direction ne compense plus les temps partiels.

La direction nous répond adapter le travail en fonction des effectifs.

C'est une réponse que nous rejetons en bloc, les effectifs doivent être adaptés en fonction du travail et non pas le contraire.

#### ➤ **Argenteuil**

La situation au CDI Argenteuil Extérieur est très préoccupante car il y a 2 vacances d'emplois et 2 suppressions de poste. A notre intervention, la Direction répond qu'elle va prévoir une mutualisation de certaines tâches commune aux SIP-CDI ainsi que l'affectation d'EDRA.

➤ **Cergy**

*La situation du SIP Pontoise Est est très problématique. En plus d'une suppression d'emploi, s'ajoutent 2 postes vacants, le transfert d'un poste C à la DISI et la suppression de la compensation de temps partiel. Au final, les collègues voient partir 5 agents qui ne sont pas remplacés puisque la seule affectation est l'agent anciennement en compensation de temps partiel qui obtient un poste fixe.*

*Le SIP Ouest a une suppression d'emploi et le non-remplacement de la compensation de temps partiel. Du coup sur les deux agents qui partent au 1<sup>er</sup> septembre aucun arrive réellement puisque le seul agent affecté est celui en compensation de temps partiel qui passe en poste fixe.*

*Le SIP SUD a 1 emploi vacant en plus d'une suppression de poste.*

*La situation a Cergy nous interpelle car c'est la première année où le site est en déficit d'emploi après les mutations nationales...les conséquences des suppressions d'agents C !*

➤ **Ermont**

*Les règles de gestion n'ont pas été respectées sur les affectations à Ermont. En effet, un agent qui aurait dû avoir un autre service a été affecté d'office aux relations publiques ce qui a entraîné un gel de poste au CDIF Plaine de France.*

*Les élus CGT ont dénoncé le non respect de ses règles ! Les suppressions d'emplois et l'état des services de plus en plus catastrophiques ne peuvent pas servir d'excuses à la direction pour affecter les agents où bon leur semble.*

*Les vacances d'emplois se répartissent comme suit :SIE : 1. SIE Ouest : 1. CDI Ermont Est : 1. CDI Plaine de France : 1*

➤ **Garges**

*Les vacances d'emplois sont : SIP Garges Est : 1. CDI Garges Ouest : 3. SIE Garges Ouest : 1. SIP Garges Centre : 1*

*La CGT a dénoncé le fait que la Direction déroge aux règles générales des Ressources Humaines. En effet, devant le peu d'affectations au mouvement national sur le site de Garges, la Direction a choisi de cibler la vacance d'emplois sur « des emplois prioritaires » qu'elle voulait absolument pourvoir !*

*La CGT a également exigé que les règles d'affectation des agents soient clairement définies pour les futures CAPL. En effet, le bon respect des règles ne peut aller que dans le sens d'une meilleure équité entre agent.*

**Détail du vote pour l'approbation des mouvements :**

Filière Fiscale

La CGT : Contre

Le SNUI : Contre

*FO : Contre*

*Filière Gestion Publique*

*La CGT : Contre*

*Le SNUI : Contre*

*FO : Pour*

*La CGT Finances Publiques 95 a voté contre ce mouvement. dès lors qu'un nombre important de demandes n'ont pas été satisfaites et que les agents n'ont pas à être pénalisés par cette politique dogmatique de suppression d'emplois.*

*Les élues Cap C Mesdames ABDEDDAIM, DESJACQUES, LEBKIRI et PIAT*